

ORMET[®]

Herbicide



PHYTORUS
La Force de l'Indépendance

ORMET®

Herbicide

Composition, Formulation

- Methabenzthiazuron 70 %
- Poudre Mouillable
- Conditionnement : sacs de 5 kg

Usages et doses ha

Cultures Portes graines mineures* désherbage 4 kg /ha

Infos réglementaires

AMM : 8900087

Classement Toxicologique : non classé
Classification Environnement : non classé
Phrases de risques Tox : non classé
Phrases de risques Env. : R 52

DRE (Délai de ré-entrée) : 6 heures
DAR (Délai avant récolte) :
ZNT : 5 mètres

Pourquoi utiliser ORMET ?

- Ormet permet d'assurer une protection durable de la culture grâce à son action racinaire et à sa rémanence, mais également d'agir en rattrapage grâce à son action foliaire sur jeunes plantules.
- Ormet est la seule solution technique pour le désherbage efficace des cultures porte graines mineures.
- Ormet est efficace sur graminées (vulpin, agrostide, pâturin annuel, ray grass...) mais aussi sur dicotylédones (matricaires, véroniques, renouées, chénopodes...)

Mode d'action

- Ormet est absorbé par les racines ainsi que par les jeunes feuilles des plantes, et inhibe la photosynthèse.

Conditions d'utilisation

- Ne traiter que des cultures en bon état végétatif
- Ne traiter que des cultures en bon état végétatif
- Bien que la mise en suspension d'Ormet soit bonne et rapide, il est toujours préférable d'effectuer un pré mélange.
- En condition de sol sec, Ormet peut voir son efficacité réduite.

Recommandations et précaution d'emploi

- Stockage :
 - o Conserver dans son emballage d'origine, à l'abri du gel et de la chaleur.
 - o Stocker hors de portée des enfants.
 - o Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux destinés aux animaux.
- Emploi :
 - o Porter des gants, des vêtements de protection et un appareil de protection oculaire pendant toutes les opérations de mélange/chargement et de traitement.
 - o Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 - o Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.
- Après emploi :
 - o Réemploi de l'emballage interdit.
 - o Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique.

PHYTORUS • tél : 04 42 52 72 12 • email : contact@phytorus.com • site : www.phytorus.com
Parc d'Ariane - Bâtiment B - 11, Boulevard de la Grande Thumine - 13090 AIX EN PROVENCE

PHYTORUS
La Force de l'Indépendance

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI